

COMPTE RENDU DU CT DO DU 26 JUIN 2018

Le deuxième CT DO de cette année s'est tenu le mardi 26 juin 2018 sous la présidence du DO Eric Bruneau. En introduction de ce CT, le Président informe les participants de la panne du STIP suite à une mise à jour logicielle qui a nécessité un retour à la version précédente. Cette panne a eu pour conséquence de nombreux délais et annulations de vols. Néanmoins FO voulait féliciter tous les agents, en particulier les contrôleurs et les personnels de maintenance, pour leur professionnalisme dans la gestion de cette crise.

Suites données

Soutenabilité RH des projets espaces :

Plusieurs projets en cours se voient retardés à cause des difficultés d'atteindre les objectifs RH. C'est la conséquence de la priorité mise sur les ressources affectées en CRNA, décidée par la DSNA. Les projets impactés sont le SIV Normandie, le SIV ouest Parisien et le reclassement de La Rochelle. Leur mise en œuvre est donc remise à plus tard sans qu'un calendrier précis ne soit avancé par la DO.

Interface Bordeaux/Barcelone :

Le problème vient du contrôle espagnol qui n'envoie pas leurs avions de façon optimisée (FL trop bas) à nos collègues de Bordeaux. Aucune solution à court terme n'a été trouvée et il est à craindre que la saison estivale se passe dans les mêmes conditions.

Afin de se donner une chance de faire pression sur ENAIRE, le prestataire espagnol de service de la navigation aérienne, la DO a pris contact avec le Network Manager ainsi que les compagnies aériennes.

SERA C :

Actuellement nous sommes sous le régime dérogatoire accordé par l'EASA jusqu'à la fin de l'année à propos de l'épellation des nombres en français. La DO a entamé une étude supplémentaire qui a reçu un accueil favorable de la part de la DSAC qui va donc la porter à l'EASA cet été. Celle-ci a alors deux mois pour y répondre. Nous saurons cet automne si la dérogation est accordée définitivement ou si elle cessera en fin d'année.

GT organisation de l'activité de conception de procédures

Suite au protocole, l'administration, ayant fait le constat de la fragilité des organismes de conception de procédures à cause de leur faible effectif (3 agents par sub. études), a décidé de regrouper ces organismes en 4 pôles pour faciliter le lissage de la charge et améliorer leur coordination. Il s'agissait également de répondre à une forte demande des SNA outre-mer d'avoir un interlocuteur unique. Cette réorganisation est uniquement fonctionnelle, il n'y a pas d'évolution des structures.

Les pôles sont : les SNA RP-N-NE / les SNA CE-SE-SSE / les SNA S-SO-O / le BPS, les SNA AG-OI et l'organisme

Saint-Pierre et Miquelon. Le pilotage de cette activité se fera au niveau de DO/2.

Pour répondre à l'IR ATM/ANS et à un récent audit DSAC, la formation et les outils-méthodes de travail devront être harmonisés et validés. Pour cela, un poste de référent national formation est créé, il s'appuiera sur des chargés d'affaires (un par pôle, nommés à la CAP de juin) pour gérer cette activité. La même organisation sera mise en place pour les outils-méthodes (un GT spécifique sera bientôt lancé avec des conclusions en fin d'année) avec des ouvertures de postes au printemps 2019.



Dans ce cadre, un séminaire annuel réunissant tous les concepteurs a été lancé cette année.

L'administration a confirmé que les concepteurs seraient éligibles au RTAC dès cette année (la modification nécessaire du décret a été présentée au CT DGAC du 27 juin). Les OS ont regretté que cette revalorisation ne soit pas adaptée aux TSEEAC en sortie d'ENAC.

FO a insisté sur la nécessité d'avoir des référents qui aient le temps de s'investir dans leur tâche et sur l'importance de l'activité de développement d'outils par les concepteurs. L'administration l'a reconnu. Le prochain GT outils-méthode est jugé prioritaire.

Vote de la consigne :

Pour : FO, SNCTA, UNSA - Abstention : CGT.

Evolution de l'organisation DO

Textes d'organisation liés à l'évolution des services techniques SNA/SSE :

La réorganisation des services techniques du SNA-SSE a reçu l'aval des personnels et des OS. Notre inquiétude et notre demande restent néanmoins l'augmentation de l'effectif OE à Marseille pour faire face à l'augmentation de la charge de travail demandée.

Evolution de l'organisation du SIA :

Le texte d'organisation du SIA va être modifié : un poste de chef de subdivision instruction est créé et la division PUB est restructurée pour améliorer la gestion de l'activité internet. Cela répond notamment à un audit DSAC.

Vote de la réorganisation :

Pour : FO, SNCTA, CGT - Abstention : UNSA.

FO a souhaité aborder SIA2020, la prochaine grande réorganisation du SIA. FO a regretté un certain manque de dialogue et estime que l'évolution proposée des fonctions ne pourra pas se faire à ETP constant.

L'administration répond qu'elle souhaite d'abord travailler sur les missions avant de parler des effectifs.

FO a rappelé l'opposition des agents BNIA à leur intégration dans une future division IAO (information aéronautique opérationnelle) avant que les BRIA aient fini d'être réorganisés. L'administration a accepté de revoir son calendrier et s'engage à ne pas faire de restructuration à marche forcée.

Textes d'organisation liés à la modernisation de la logistique :

La DO poursuit la modification de ces textes d'organisation dans le cadre du GT protocolaire Entité Régionale Commune Logistique.

Les services locaux qui ont été concernés par un changement d'organisation en ayant une entité Logistique modifiée ou créée sont : le SNA-RP, le SNA-N, le SNA-CE, le SNA-NE et le SNA-S. Conformément au GT Logistique, et comme FO l'avait demandé, il est prévu que tous les personnels soient affectés dans ces entités logistiques dans le service de la DSNA, avec des mises à disposition vers la DSAC selon les phases transitoires éventuellement prévues.

Vote : Pour : FO - Abstention : SNCTA, UNSA - Contre : CGT

Questions diverses FO

DZAOUDZI :

Lors du mois de mai, FO a fait part à la DO de ses vives préoccupations quant aux conditions de travail des contrôleurs de Dzaoudzi, en particulier la nécessité de rendre un service bien au delà de leurs

prérogatives afin d'assurer la sécurité des vols commerciaux.

Quelles sont les mesures envisagées par la DO ?

La DO nous explique avoir entrepris plusieurs pistes :



- afin de garantir des séparations au départ et à l'arrivée, le SIA va se déplacer prochainement à Mayotte pour étudier la création de SID/STAR,
- des démarches vis à vis de l'ASECNA et des Comores, notamment pour supprimer les coordinations inutiles.

FO accueille favorablement ces propositions et rappelle qu'il y a aussi une problématique du matériel vétuste et inapproprié. Sur ce point la DO nous répond que pour des raisons budgétaires, rien ne sera entrepris à court terme, ce qui n'est pas satisfaisant. De meilleures conditions de travail passent également par une modernisation des outils de travail !

FO demande également qu'un point d'information régulier soit fait aux personnels de Dzaoudzi.

Plan de redéploiement des gonios :

FO demande un état des lieux de ce plan. De plus, il avait été décidé lors d'un CT d'octobre 2014 que la DO s'engageait à investir dans de nouveaux gonios, le nombre à redéployer et sur "étagères" étant insuffisant ; où en est cet investissement ?

La DO nous explique que le plan de redéploiement élaboré et présenté il y a 4 ans est toujours valable. Par contre la mutualisation de gonios a été préférée à l'achat pour des raisons de budget. Cela consiste à utiliser un gonio d'un terrain pour fournir une information à un autre.

Cette expérimentation a eu lieu à Béziers/Montpellier avec succès. Une autre expérimentation aura lieu avec Lyon Bron/St Ex. Cependant si la mutualisation est insuffisante pour doter les derniers terrains prévus, la DO n'exclut pas de faire des achats. Quant à la compatibilité 8.33, la mise à jour est en cours.

Vos représentants SNNA-FO :

Laurent NOTEBAERT
0682939359

Jérôme CAFFIN
0633989585

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Corps :

Affectation :

Adresse professionnelle :

☎ :

Portable :

Email :

A....., le.....

Signature

***A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail
ou par courrier : SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116
33704 MERIGNAC CEDEX***

